



Réserve Naturelle
BAIE DE SOMME



EQUIRANDO
2022

Pratique équestre

dans la Réserve Naturelle
Nationale de la baie de Somme



La Réserve Naturelle s'étend sur 3 000 ha au nord de la baie de Somme. Elle représente un haut lieu pour la biodiversité et une réglementation particulière s'y applique.



Bivouac et
camping

Sauf Salicorne,
réglementée

Agissons ensemble pour la biodiversité

PRATIQUE ÉQUESTRE DANS LA RÉSERVE NATURELLE DE BAIE DE SOMME

De nombreuses activités peuvent y être pratiquées. C'est une chance et un privilège. Il est alors primordial de respecter certaines règles de bonnes pratiques afin de pouvoir en profiter durablement.

L'Équirando 2022 en baie de Somme :

Un événement d'une telle ampleur nécessite une vigilance particulière lorsqu'il se déroule dans un espace naturel protégé. L'équipe de la Réserve sera présente sur le terrain ainsi qu'au village animation afin de répondre à vos questions, informer les Équairandins et assurer le respect de la réglementation.

L'itinéraire prévu pour cet événement contient des portions ouvertes seulement pour l'occasion. Si vous souhaitez revenir, les itinéraires conseillés pour la pratique équestre sont indiqués sur la carte.

Les bonnes pratiques et les règles de sécurité dans la baie et à cheval :

- Quittez la baie 3h30 avant la marée haute pour éviter l'encerclement.
- Assurez-vous de connaître les coefficients et horaires de marée avant chaque départ.
- Repassez au pas lorsque vous croisez d'autres usagers et prenez garde de bien connaître les zones de galop (sable mou, trou dans l'eau...).
- Ne pratiquez pas les comportements dangereux suivants : chevaux en liberté, courses etc.
- Ne pas s'approcher à moins de 300m environ de tout animal.
- Utilisez de préférence les itinéraires balisés.
- Ne grimpez jamais sur les dunes.
- Attelages/meneurs : merci de nous contacter avant votre venue pour connaître le passage le plus adapté.



Vigilance par rapport au dérangement de la faune :

Il peut avoir de graves conséquences. Si un oiseau ou un phoque change de comportement à votre approche, votre présence est considérée comme un danger. Pour l'éviter, gardez toujours une distance de 300 mètres.

Le dérangement de la faune est puni d'une contravention de 4^{ème} classe de 135€.

www.baiedesomme.org/reservenaturelle 06 86 67 98 05

Suivez l'actualité de la Réserve sur Facebook 